



Bulletin d'inscription

A retourner au plus tard le **14 octobre** dans la boîte aux lettres de la
mjc ou par mail à mjcleburgaud@gmail.com

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

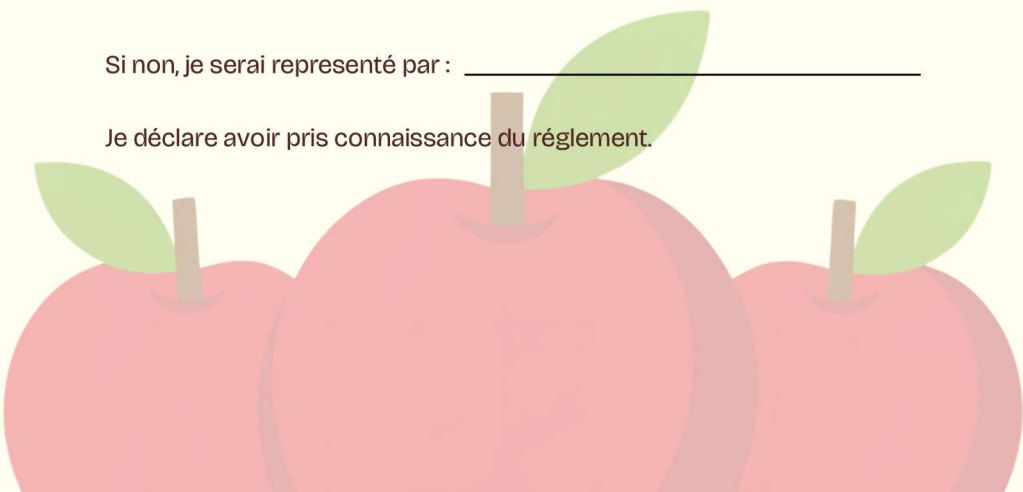
Je participe au concours du gâteaux de pommes qui se déroulera au
Burgaud le 18 Octobre 2026 et je serai présent pour la remise des prix :

OUI

NON

Si non, je serai représenté par : _____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement.



Bulletin d'inscription

A retourner au plus tard le **14 octobre** dans la boîte aux lettres de la
mjc ou par mail à mjcleburgaud@gmail.com

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

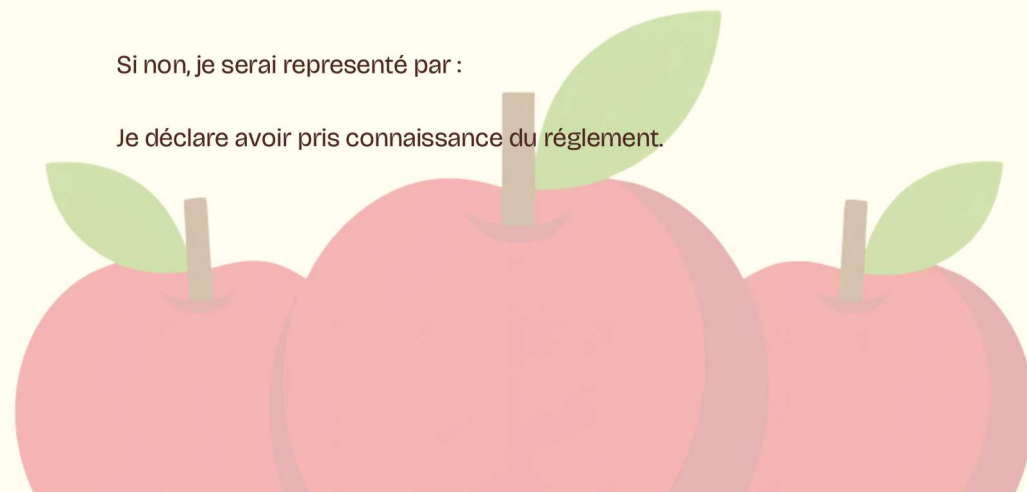
Je participe au concours du gâteaux de pommes qui se déroulera au
Burgaud le 18 Octobre 2026 et je serai présent pour la remise des prix :

OUI

NON

Si non, je serai représenté par : _____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement.



CONCOURS

GATEAUX AUX POMMES

À l'occasion de la fête de la pomme le 18 octobre 2026

Article 1 : le concours est ouvert exclusivement aux amateurs et sans limite d'âge

Article 2 : l'inscription est gratuite, les participants doivent déposer leur candidature dans la boîte aux lettres de la MJC du Burgaud (en face de la mairie) ou l'envoyer par mail à l'adresse suivante : mjcleburgaud@gmail.com

Pour toute information supplémentaire vous pouvez appeler le : 06 62 01 23 56

Article 3 : il est demandé de présenter un gâteau MAISON aux pommes uniquement, pour 6 à 8 personnes, accompagné de la liste des ingrédients. Les gâteaux ne doivent pas avoir de signe de reconnaissance. Ils seront remis individuellement aux organisateurs sur un support carton neutre, ente 12h et 14h sous la halle. Nous remettrons un justificatif de dépose avec un numéro au déposant.

Article 4 : Le jury sera constitué de 5 personnes dont 2 professionnels, 1 ado , 1 personne du public et 1 personne du comité d'organisation.

★Les familles proches des membres du jury ne peuvent pas participer au concours !

Critère de notation :

Présentation, Tenue de la pâtisserie, Goût et Saveur, Originalité
5 points / critères =20 points

Article 5 : Proclamation des résultats à 16 heures sous la halle, Les 3 premiers classés recevront un prix.

Les gâteaux seront ensuite proposés à la dégustation du public.

Article 6 : La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du règlement

Article 7 : Le concours peut être annulé par les organisateurs si la participation est nulle ou trop faible

CONCOURS

GATEAUX AUX POMMES

À l'occasion de la fête de la pomme le 18 octobre 2026

Article 1 : le concours est ouvert exclusivement aux amateurs et sans limite d'âge

Article 2 : l'inscription est gratuite, les participants doivent déposer leur candidature dans la boîte aux lettres de la MJC du Burgaud (en face de la mairie) ou l'envoyer par mail à l'adresse suivante : mjcleburgaud@gmail.com

Pour toute information supplémentaire vous pouvez appeler le : 06 62 01 23 56

Article 3 : il est demandé de présenter un gâteau MAISON aux pommes uniquement, pour 6 à 8 personnes, accompagné de la liste des ingrédients. Les gâteaux ne doivent pas avoir de signe de reconnaissance. Ils seront remis individuellement aux organisateurs sur un support carton neutre, ente 12h et 14h sous la halle. Nous remettrons un justificatif de dépose avec un numéro au déposant.

Article 4 : Le jury sera constitué de 5 personnes dont 2 professionnels, 1 ado , 1 personne du public et 1 personne du comité d'organisation.

★Les familles proches des membres du jury ne peuvent pas participer au concours !

Critère de notation :

Présentation, Tenue de la pâtisserie, Goût et Saveur, Originalité
5 points / critères =20 points

Article 5 : Proclamation des résultats à 16 heures sous la halle, Les 3 premiers classés recevront un prix.

Les gâteaux seront ensuite proposés à la dégustation du public.

Article 6 : La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du règlement

Article 7 : Le concours peut être annulé par les organisateurs si la participation est nulle ou trop faible